

COMMUNE DE BRANDIVY
CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE
POLYVALENTE

Entre : Monsieur Le Maire de la Commune de BRANDIVY, d'une part,

Et (Nom et adresse du particulier ou de l'organisateur) :

Domicilié à :

Téléphone :

Mail :

Souhaitant utiliser la salle polyvalente de BRANDIVY, d'autre part.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le Maire se réserve la possibilité de modifier les dispositions de la présente convention.

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) DÉSIGNATION DES LOCAUX A UTILISER :

- Espace salle principale et petite salle ;
- Cuisine.

2°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION :

.....

Nombre de participants : personnes.

3°) DATES ET HORAIRES D'OCCUPATION DEMANDÉES :

1 jour

2 jours

... jours

- Le..... deh..... àh.....

- Le..... deh..... àh.....

- Le..... deh..... àh.....

4°) UTILISATION :

- **La visite de salle :** L'organisateur s'engage à prendre contact avec la responsable de la cantine au **02-97-85-06-75** (joignable le matin avant 11h00 ou après 14h00, hors période de vacances scolaires) ou avec le service technique (période de vacances scolaires) au 06 82 57 74 32, pour visiter les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- **Les clefs :** les clés sont à récupérer en mairie le vendredi avant la date de la location, entre 15h00 et 17h00.

Les activités associatives qui se déroulent dans la salle polyvalente ne se terminent pas avant 20h00 le vendredi, vous ne pourrez donc occuper la salle qu'après leur départ, si vous avez besoin d'y déposer des affaires.

5°) NETTOYAGE ET REMISE EN L'ETAT DES LOCAUX

À la fin de chaque utilisation, doivent être **nettoyés** et **désinfectés** les éléments suivants :
- les tables, chaises et tout autre matériel mis à disposition et utilisé.

Un set de nettoyage sera mis à disposition dans la salle.

6°) REGLEMENT

L'organisateur reconnaît en signant la présente convention avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de la salle polyvalente et en accepte les conditions.

7°) MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Manipulations électriques (éclairage – sonorisation)

Nous rappelons aux organisateurs qu'ils doivent s'assurer de la parfaite compétence des personnes à qui ils autorisent ces manœuvres (habilitations par exemple).

Consignes en cas d'incendie :

- 1) Faire évacuer la salle et prévenir les sapeurs pompiers
- 2) Fermer impérativement les portes de la salle et sortir
- 3) Se mettre à la disposition des sapeurs pompiers

Consignes en cas d'accident :

- 1) Attention au « suraccident » ; protégez-vous (glissades, brûlures...)
- 2) Examiner la victime (conscience, saignements, respiration)
- 3) Prévenir le 18 (les pompiers)

8°) ASSURANCE :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. Cette police porte le numéro..... Elle a été souscrite le auprès de (joindre copie).

9°) CAUTION DE GARANTIE :

Une caution de 1000.00 € sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie des dommages éventuels.

8°) PRIX :

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de :

Brandivyens :

- 320 € (1 jour)
- 500 € (2 jours)
- 50 €

Extérieurs :

- 350 € (1 jour)
- 560 € (2 jours)
- 100 €

Autre€

A régler **la semaine suivant l'occupation** de la salle en Mairie de BRANDIVY. A défaut un titre de perception sera établi à l'attention de l'organisateur.

10°) RESPONSABILITÉ :

La personne signataire de la présente convention d'utilisation de la salle polyvalente est responsable de l'application du règlement intérieur et du nettoyage.

Fait à

Le

L'organisateur responsable

Fait à

Le

Le Maire ou son représentant